



**SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NATIONALE
SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE**

Association reconnue d'utilité publique
Siège social : 158 cours Fauriel 42023 Saint-Etienne Cedex2

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2021 A 18H30**

L'an deux mille vingt et un,
Le 22 juin à 18h35,
En visioconférence

Les membres de l'association **SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE ST ETIENNE** (ci-après « l'Association ») se sont réunis sur convocation du Conseil d'administration en Assemblée Générale ordinaire.

Les membres de Mines Saint-Etienne Alumni ont été appelés à s'inscrire sur le site internet de l'association jusqu'au 21 juin midi pour participer à l'Assemblée Générale. Les membres inscrits ont été invités à participer au vote des résolutions qui s'est achevé le 22 juin à midi.

M. Serge Vigier préside la séance en sa qualité de président.

M. Patrick Bouzenot assure les fonctions de secrétaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président invite l'Assemblée Générale à prendre connaissance de plusieurs documents illustrant l'actualité de Mines Saint-Etienne qui ont été transmis par son directeur Pascal Ray.

- ➔ Une powerpoint sur les faits marquants de la vie de l'Ecole présenté au dernier Conseil d'Ecole dans lequel Serge Vigier tient à signaler la qualité de la réhabilitation du Château Laurin sur le Campus de Gardanne, le cursus conjoint Mines Saint-Etienne-emlyon qui sera mis en place à la rentrée 2022/2023, et la politique de sites avec l'Université Lyon Saint-Etienne et avec Aix Marseille Université.
- ➔ Une vidéo sur la signature de la convention de partenariat entre Mines Saint-Etienne et Quaternaire pour associer leurs expertises en ingénierie et management au service du développement des entreprises industrielles.
- ➔ Une vidéo sur la remise des diplômes ICM du 12 juin qui a été grande réussite et au cours de laquelle il a été particulièrement impressionné par le travail et l'assurance des responsables de la promotion diplômée.

Pour conclure cette information sur Mines Saint-Etienne, Serge Vigier a transmis les remerciements de Pascal Ray à tous les alumni pour leur engagement aux côtés de Mines

Saint-Etienne et à ses côtés, pour leur volonté de voir progresser l'École dans les classements et pour leur soutien aux élèves qui a été essentiel durant toute la crise sanitaire et notamment pour leur recherche de stages.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du rapport d'activité,
- Informations sur l'achat de la Maison des Elèves,
- Approbation du rapport financier,
- Modification des statuts : en rajoutant à son article 1^{er} :
« L'Association peut proposer des solutions d'hébergement aux élèves de l'École des Mines, elle peut réaliser toute opération immobilière liée à des résidences étudiantes notamment par l'acquisition, création ou réhabilitation de structure. »
- Renouvellement du conseil d'administration,
- Publication des résultats,
- Résultat des votes des délibérations,
- Questions / Réponses

et propose d'aborder le premier point.

Approbation du rapport d'activité

Il rappelle que le rapport d'activité était consultable sur le site par tous les membres inscrits à l'Assemblée Générale qui ont pu en prendre connaissance avant de voter les résolutions.

Il attire l'attention de l'assemblée sur quelques points :

- Les effectifs de 7150 diplômés contactables dont 5191 ICM, 777 ISMIN et 282 DOCTEURS et un nombre de cotisants en augmentation à 1901 au lieu de 1842.
- Le recrutement de Clarisse Pénard, apprentie en alternance en mastère de communication, qui contribue notamment au développement de notre présence sur les réseaux sociaux.
- L'importance des prestations administratives réalisées par la délégation générale pour la SA HLM dans le cadre de la vente de la Maison des élèves.
- L'impact de la pandémie sur les activités d'Intermines qui a su notamment modifier son offre de services et d'évènements pour passer du présentiel au distanciel. A partir du 15 mars 2020, tous les évènements ont été organisés sous forme de webinaires. Aussi le service Carrières a sensiblement augmenté son nombre de conférences et d'ateliers (125 au lieu de 88) pour un nombre de participants lui aussi en augmentation (1580 au lieu de 846). Par contre, la pandémie a entraîné l'annulation du Cocktail Intermines et de l'annuaire des Mines 2020
- La Fondation FI3M a été dissoute en novembre et la Fondation Mines Télécom a officiellement pris son relai le 17 décembre 2020.
- Des informations plus détaillées sur la vente de la Maison des Elèves seront données au point suivant de l'ordre du jour.
- Les relations avec l'IMT ont évolué positivement avec le changement de président et de directrice générale qui ont créé un nouveau dynamisme et font preuve d'une plus grande écoute avec les Ecoles. Plus de 150 camarades ont participé à une cérémonie de Sainte Barbe 100% digitale.

Pour conclure, Serge Vigier rend hommage aux camarades qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée Générale.

Aucune question n'ayant suivi cette prestation du rapport d'activité, il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Informations sur l'achat de la Maison des Elèves

Serge Vigier rappelle que l'Assemblée Générale a déjà voté le principe de l'achat de la Maison des Elèves, puis le montant de cet achat ainsi que son mode de financement par reprise des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et par emprunt complémentaire.

Il demande à Stéphane Mangiavacca, président de la SA HLM Beaunier, de faire un point sur le processus d'achat en cours qui approche de sa fin.

Stéphane Mangiavacca rappelle que dans un premier temps la signature de la vente de la Maison des Elèves à l'Amicale avait été envisagée fin mars mais que cette date a été repoussée en juin en raison principalement de l'attente de la délibération du Conseil Municipal de la ville de Saint-Etienne sur le maintien de sa garantie sur les prêts de la CDC une fois transférés à l'Amicale, qui ne pourra être adoptée le 28 juin.

Le travail de rédaction de l'acte notarié est assez complexe mais il devrait être achevé pour une signature de la vente maintenant prévue le 6 juillet.

Ensuite la vente des actions de l'Amicale dans la SA HLM à l'Office départemental Loire Habitat devrait être finalisée avant la fin du mois de juillet pour un montant limité par un calcul officiel légèrement inférieur à 200k€ mais limité aussi par le montant de la trésorerie restante de la SA HLM qui sera comprise entre 150 et 200 k€.

Serge Vigier précise qu'il a fallu reconstituer l'historique de l'ensemble des actions depuis leur émission en 1932, ce qui a pu être fait grâce au super boulot de la Délégation générale.

Serge Vigier et Stéphane Mangiavacca soulignent que pour ce dossier très complexe, la SA HLM et l'Amicale ont bénéficié du soutien de Maître Bonnet, de la Préfète de la Loire, du président du Conseil départemental, de la Mairie et de la direction de l'Ecole.

Serge Vigier rappelle qu'en devenant propriétaire directement de la Maison des Elèves, l'Amicale mettra en place une gestion un peu plus directe puisqu'il n'y aura plus la SA HLM, mais que la gestion courante continuera à être assurée par l'AGME dont les statuts et la composition des instances devront être révisés pour tenir compte du départ de la SA HLM qui en était membre fondateur.

Patrick Bouzenot indique que dans sa campagne de communication à l'intention des taupins, Mines Saint-Etienne présente la Maison des Elèves comme un élément important de la qualité de vie qu'ils trouveront à Saint-Etienne.

Adoption du rapport financier

Nicolas Valette commente le rapport financier

Les comptes 2020 présentent un résultat positif de 51 k€ qui consolide une situation financière déjà saine.

Une légère baisse du montant des cotisations a été constatée

La situation sanitaire a conduit à un certain nombre d'économies sur les frais de déplacements et d'organisation d'évènements.

Ce sont les mêmes raisons qui ont entraîné une baisse de plus de 17 k€ de la contribution versée à Intermines.

La masse salariale a augmenté de 11,3 k€ en lien avec l'embauche en septembre de l'apprentie.

Il présente ensuite le projet de budget de l'année 2021 qui sera une année de rupture du fait de l'intégration de la Maison des Elèves au sein de l'Amicale.

Le budget est donc éclaté entre le périmètre historique et celui de la Maison des Elèves. A noter pour le périmètre historique :

- Une légère baisse des cotisations
- Une augmentation de la masse salariale avec l'apprentie sur l'ensemble de l'année
- Quelques dépenses réduites du fait des contraintes sanitaires
- La vente des actions de la SA HLM figurant au résultat exceptionnel

Le budget de l'Amicale Maison des Elèves traduit la reprise de la Maison (4,7 M€) et des emprunts CDC associés (4,5 M €), ainsi que la souscription d'un emprunt complémentaire auprès de la Caisse d'Epargne (0,5 M€).

Ces éléments vont être intégrés dans le calcul du nouveau montant de la redevance qui sera payée par l'AGME conformément à la convention de location de 2012 qui reste en vigueur.

Nicolas Valette donne la parole à Mireille Duffay du Cabinet Vitrolles et associés qui a réalisé un audit contractuel des comptes 2020.

Mireille Duffay indique avoir regardé plus précisément l'annexe des comptes et s'être attachée à la qualité des informations disponibles. Elle a ainsi pu obtenir le rapport des commissaires aux comptes d'Intermines.

Tous ces éléments ont permis de constater que la situation financière était saine et ne présentait pas de problèmes particuliers.

Elle a noté que les pouvoirs bancaires du nouveau trésorier seraient transmis courant juillet.

Elle peut donc affirmer que les comptes sont sincères dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et des principes comptables et la que la situation financière n'appelle pas d'observation particulière.

Philippe Réale demande des précisions sur la baisse des montants des cotisations.

Nicolas Valette rappelle que le nombre de cotisants a bien augmenté mais que le montant moyen de la cotisation a baissé.

Patrick Bouzenot donne quelques précisions :

- Le nombre de cotisants a augmenté avec l'intégration de diplômés IMSIN qui avaient cotisé à Campus de Gardanne Alumni en 2019 mais le nombre de cotisants ICM a légèrement baissé
- Le taux de cotisant global reste fort avec plus de 35% pour les ICM mais de l'ordre de 15% pour les ISMIN
- La hausse du nombre de cotisant constatée depuis 2017 semble donc s'amortir ce qui entraîne une prévision prudente pour 2021.

Modification des statuts

Serge Vigier rappelle que cette modification des statuts a été demandée par la Caisse des Dépôts et Consignations et présentée comme une condition aux transferts des prêts en cours de la SA HLM à l'Amicale.

La Caisse des Dépôts et Consignations estime en effet que les objectifs décrits dans les statuts ne sont pas assez explicites sur la possibilité de réaliser une telle opération immobilière, même s'ils ne l'interdisent pas.

Elle a donc donné son accord au transfert des prêts mais sous condition que cette modification des statuts soit effective sous 2 ans. Une fois votée par l'Assemblée Générale cette modification des statuts sera soumise à l'approbation du ministère de l'intérieur puis du Conseil d'Etat, du fait que nous sommes une association reconnue d'utilité publique.

Notre précédente réforme des statuts pour ouvrir notre association à d'autres diplômés avait pris plus de 2 ans mais elle était beaucoup plus importante et la Préfète de la Loire a annoncé son soutien à notre demande.

Serge Vigier rappelle enfin que si le quorum du tiers des membres n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale sera organisée le 8 juillet 2021.

Serge Vigier procède à la lecture des résolutions en indiquant après chacune, le résultat des votes enregistrés sur le site internet.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président, prend acte de l'activité de l'Association au cours de l'exercice 2020 et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration.

Résultat : 0 contre - 0 abstention - 61 pour

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier 2020 entendu les commentaires et les conclusions du contrôleur des comptes, approuve les comptes de l'exercice 2020 et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Résultat : 0 contre - 0 abstention - 61 pour

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'imputer l'excédent de l'exercice 2020, soit 51 438,22 € au compte de report à nouveau.

Résultat : 0 contre - 0 abstention - 61 pour

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget qui lui est soumis pour l'exercice 2021.

Résultat : 0 contre - 3 abstentions - 58 pour

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale nomme pour 6 ans, Mireille Duffay, du Cabinet Vitrolles Duffay Associés, commissaire aux comptes de l'Association.

Résultat : 1 contre - 3 abstentions - 57 pour

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve la modification des statuts en rajoutant à son article 1er :

"L'Association peut proposer des solutions d'hébergement aux élèves de l'Ecole des mines, elle peut réaliser toute opération immobilière liée à des résidences étudiantes notamment par l'acquisition, création ou réhabilitation de structure."

Résultat : 0 contre - 1 abstention - 60 pour

Même si cette résolution sur la modification des statuts a été approuvée, le quorum n'est pas atteint et une deuxième Assemblée Générale sera organisée le 8 juillet.

Septième résolution

L'Assemblée Générale approuve le montant des cotisations fixé par le Conseil pour 2021, soit pour les ICM, ISMIN et Docteurs

Diplômés en 2017 et avant :

90 € pour les règlements par prélèvement automatique

110 € pour les autres moyens de paiement

Diplômés en 2018 et 2019

50 € pour les règlements par prélèvement automatique

70 € pour les autres moyens de paiement

Pour les diplômés en 2020

20 € pour les règlements par prélèvement automatique

40 € pour les autres moyens de paiement

La cotisation des membres conjoints reste fixée à 20 €

Résultat : 0 contre -2 abstentions - 59 pour

Huitième résolution

L'Assemblée Générale approuve les résultats des élections du Conseil d'administration.

8 postes d'administrateurs pour un mandat de 3 ans.

Serge Vigier informe l'Assemblée Générale du résultat des élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration et le nom des 8 administrateurs élus.

NOM	Diplôme	Mandat
Laurent BORNE	ICM1994	Nouveau tiers jusqu'à 2024
Laurent COURDAVAULT	ICM1985	Nouveau tiers jusqu'à 2024
Véronique DUCRUET	ICM1991	Nouveau tiers jusqu'à 2024
Laurent DUGAS	ICM1982	Nouveau tiers jusqu'à 2024
Antoine GAYMARD	ISMINE2015	Nouveau tiers jusqu'à 2024
Ghislain GREVY	ICM1983	Nouveau tiers jusqu'à 2024
Stéphane MANGIAVACCA	ICM1996	Nouveau tiers jusqu'à 2024
Gabrielle MENARD	ICM2011	Nouveau tiers jusqu'à 2024

Résultat : 0 contre -2 abstentions - 59 pour

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes les formalités de publicités ou autres.

Résultat : 0 contre -0 abstentions - 60 pour

Questions diverses

Serge Vigier demande aux personnes présentes si elles ont des questions à poser.

Jean-Paul Saby demande si on connaît les raisons d'un taux de cotisation supérieur à celui de Paris ou Nancy même s'il est inférieur à celui des Arts et Métiers.

Serge Vigier indique que le travail de proximité réalisé auprès des élèves par la délégation générale et les actions conduites à l'École y contribuent.

Patrick Bouzenot précise que nous avons obtenu en 5 ans une augmentation de 40% du nombre de cotisants des trois dernières promotions diplômées.

L'ensemble des actions de participation au cursus de formation grâce à la mobilisation des diplômés en sont très certainement à l'origine.

Il rappelle ainsi que la mise en place du prélèvement automatique en 2013 qui représentent maintenant plus de 60% des cotisations, limite l'érosion habituelle des cotisations au fil des années.

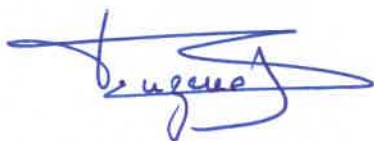
Philippe Réale estime que toutes ces démarches visant à optimiser le taux de cotisation sont bonnes. Il indique qu'il est prêt à contribuer aux initiatives qui seront prises en ce sens et notamment à celles visant la tranche des années 1985-1995 dont il a pu constater que le taux de cotisants était faible.

Véronique Barrau indique que le calendrier des prochaines réunions du conseil d'administration sera rapidement officialisé.

Serge Vigier tient à donner un bonjour particulier à Yves Durand, présent ce soir, qui a décidé de ne pas se représenter au Conseil d'administration et qu'il tient à remercier pour son travail extraordinaire au sein du Conseil pendant de nombreuses années.

La séance est levée à 19h40

Le Secrétaire



Patrick BOUZENOT

Le Président



Serge VIGIER